

Point de vue

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1982)**

Heft 645

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Medias transparents

raisonnables, voyez comme nous sommes revenus à taille humaine...

En fait, ce message officiel cache mal en tout cas de profondes divergences de vue entre les familles Payot et Lamunière sur la manière d'administrer les affaires communes. Il dissimule tant bien que mal l'effacement progressif de la famille Payot, pourtant à l'origine de cette formidable concentra-

tion de pouvoirs qui, pendant plus d'une décennie, a pesé sur la formation de l'opinion en Suisse romande. Il masque avec pudeur l'avènement de J.-C. B. Nicole et peut-être, en corollaire, une certaine crainte de ses anciens partenaires à s'engager à fond dans les nouveaux médias (recours probable aux banques pour avancer les capitaux indispensables, recours traditionnellement réduit au minimum dans la gestion de la branche lausannoise de l'ancienne Lousonna).

Et le lecteur, dira-t-on, dans ces grandes manœuvres financières? Et d'abord, qu'avait-il gagné à l'affirmation de Lousonna SA? C'est ce que nous verrons ces prochaines semaines.

POUVOIR

L'homme qui monte

Jean-Claude Bernard Nicole, un des hommes qui montent au firmament de la communication helvétique. Le principal bénéficiaire, en tout cas, de la dernière redistribution des cartes au sein de Lousonna SA.

Les participations financières, les sièges dans les conseils d'administration ne disent pas toute l'influence réelle, bien entendu; ce sont pourtant des points de repère non négligeables, des indications qui permettent de situer les zones de pouvoir. La biographie du patron de «La Suisse» est connue; à force d'être répétée à chaque lancement d'une opération d'une certaine envergure, tout dernièrement Radio Mont-Blanc, Tel-Sat ou le trimestriel «Le Temps stratégique». Complétons-la par quelques petites lectures! Admettons, par exemple, que les répertoires des administrateurs de sociétés sont complets: on verra que J.-C. B. N., en dix ans, a pris du poids (si on ose dire cela d'un fervent de la pratique du vélo).

En 1972, l'annuaire Mosse indique la présence de J.-C. B. N. dans dix conseils d'administration (sept à Genève, un à Fribourg, un à Cheseaux-sur-Lausanne et un à Montreux); des sociétés au capital actions compris entre 50 000 francs et 2,5 millions; rayon d'activité: propriété industrielle, édition, transports.

En 1982, l'annuaire Orell Füssli contient une liste de 31 entreprises bénéficiant de la collaboration de J.-C. B. N. comme administrateur, président ou délégué du conseil d'administration; il assume cette dernière fonction à Cavi-Communication audiovisuelle SA, Fribourg, à Informations, Publicité et Relations publiques — IPRP Holding SA, Fribourg, à Interville SA, Cheseaux-sur-Lausanne, à Naville SA, Genève, à Prominform SA, holding pour la promotion de l'information, Fribourg, à Sonor SA, Genève; il est président du conseil d'administration de ACD Electronic SA, Paudex, de Financière de Presse SA, Fribourg, de la SI Amat-Lac, Genève, de Tel-Sat AG, Bâle et de TV1, Télévision industrielle SA, Genève. Tous les secteurs importants de la communication sont aujourd'hui «couverts».

POINT DE VUE

Essence: pour une baisse de la surtaxe!

Il faut revenir à la situation de départ. Pour chaque litre d'essence pompé à la colonne, l'automobiliste paie une taxe de 22,9 centimes et une surtaxe de 30 centimes. Pour 1981, au total, une jolie somme qui dépasse les deux milliards de francs. Soixante pour-cent de la taxe sont affectés aux frais du réseau routier, le reste tombe dans la caisse fédérale; la surtaxe, elle, est destinée en totalité à la construction des routes nationales.

Cette situation de départ se complique par l'irruption de deux événements nouveaux: le déséquilibre des finances fédérales d'une part, le rendement trop élevé de la surtaxe par rapport au coût des autoroutes.

Parallèlement les fronts se modifient. Il y a peu d'années encore les associations d'automobilistes exigeaient des taxes les moins élevées possibles: la somme nécessaire au réseau routier, pas un centime de plus. A l'inverse, les organisations de protection de la nature préféraient des taxes élevées pour dissuader l'automobiliste de rouler. Les deux camps se trompaient: le besoin d'avaler des kilomètres n'a pas été influencé par quelques centimes en plus ou en moins.

Faut-il dès lors abaisser la surtaxe dont le montant n'est plus justifié par le motif initial? Très vite l'accord se fait pour le maintien de cette source de recette: la Confédération pense à son budget; le lobby automobile y voit la possibilité d'un nouvel essor d'un réseau routier déjà considérablement développé — à l'appui de sa conception, l'initiative populaire du TCS; les écologistes enfin revendiquent une affectation nouvelle en faveur des transports publics et de la protection de l'environnement.

Lors de la session d'été, le Conseil national a tranché: taxe et surtaxe sont maintenues. La Confédération pourra disposer librement de la moitié de la taxe; gain net: 100 millions. La part de la surtaxe

qui n'est plus nécessaire aux autoroutes ira aux cantons et aux communes pour leurs propres besoins routiers. Au total 1,6 milliard pour les constructions routières. Les écologistes enfin touchent un sucre de 70 millions pour la lutte contre le bruit, la protection de l'environnement et une aide indirecte aux transports publics.

Ce compromis n'en est pas un. En fait c'est le triomphe du lobby automobile. Le réseau autoroutier continuera de se développer selon le programme prévu et surtout les cantons et les communes disposeront de moyens substantiels et automatiques pour amplifier le quadrillage du goudron sur tout le territoire. Ni la caisse fédérale ni une politique des transports plus équilibrée n'y trouvent leur compte. Le temps est venu de la génération spontanée des chantiers — élargissement, percement, améliorations de tous genres — dont on sait qu'elle répond plus aux intérêts bien particuliers du génie civil qu'à des besoins véritables. Ainsi va se matérialiser une politique qui hypothéquera l'avenir des transports en Suisse pour plusieurs décennies.

Dans ces conditions la seule réponse possible consiste à tarir la source de cette politique, à refuser le maintien de la surtaxe sur les carburants. Le gain qu'on peut en attendre devrait compenser largement le léger manque à gagner de la Confédération.

J.-D. D.

COURRIER

Le prix d'un conseiller d'Etat

Est-ce un «gag», ou suis-je gâteux au point de ne plus comprendre ce que je lis?

DP 644 (1^{er} juillet 1982), page 8: «Un homme d'Etat n'a pas de prix».

«Revenus assurés aux conseillers d'Etat pour l'exercice de leurs fonctions»:

BE	172 368	
GE	144 294	etc.

S'agit-il bien du salaire annuel de ces conseillers? Est-ce le prix d'un seul, ou à la douzaine?

S'il s'agit bien du prix à la pièce, QUI a décidé ces prix? Quelle différence essentielle y a-t-il entre cette élite et les moutons de payants? Quels sont le contenu, la compétence, la responsabilité, la valeur particulière de ces personnes?

La répartition des bénéfices de l'industrie et du commerce sont une chose. L'industrie des fonds publics (fonds du public) en est une autre.

Si sont choquants (me semble-t-il) les traitements et avantages des conseillers et des juges fédéraux, ceux que vous prêtez aux conseillers d'Etat sont stupéfiants. Nous pensions l'ONU et autres essais d'«experts» exemplaires en matière d'escroquerie mondiale; ne seraient-ce, salaires parlant, que des minables?

Comment revenir à une notion humaine normale des traitements dus à chacun de nous? Quelle différence entre un conseiller d'Etat et un contremaître? Un bon conseiller, un bon contremaître.

Il faut à chacune et à chacun ce qu'il faut pour vivre normalement, c'est tout.

GLANURES HELVÉTIQUES

République Dominicaine, Haïti, Costa Rica, «Pour tous renseignements concernant: investissement, obtention de la citoyenneté ou d'un permis de résidence, divorce rapide», n'hésitez pas à lire l'annonce parue à la page 49 de «L'Impact» de juillet 1982, le mensuel qui «a besoin de votre appui pour continuer sa lutte pour la démocratie, pour la libre entreprise génératrice de progrès social et pour une société tournée vers l'avenir mais respectueuse de son passé» et qui passe les messages de Libertas Suisse.

* * *

«Die Region» a présenté (N° 26) trois députés de Suisse centrale n'appartenant pas à une organisation structurée traditionnellement. Il s'agit de Jürg Krummenacher, élu du Forum critique d'Ibach (KFI), dans le canton de Schwyz, d'Armand

Dans l'espoir que vous nous rassurerez — dans le cas où nous aurions mal lu ou mal compris, je vous remercie et vous assure de mes sentiments respectueusement cordiaux.

Edmond Kaiser.

(Réd.) Edmond Kaiser ne se trompe pas, bien entendu. Les chiffres que nous publions sont bien les salaires annuels des conseillers d'Etat considérés.

Difficile de répondre à toutes les questions de notre correspondant! Il reste que l'indignation est salutaire si elle mène à une clarification des termes du débat. Ici, quels sont les points de comparaison, pourquoi s'attaquer aux conseillers d'Etat en particulier? Ce qui est en cause, c'est plus généralement, si nous comprenons bien Kaiser, l'échelle des salaires dans son ensemble. Alors là, oui, discutons et proposons. Sans perdre de vue pourtant que, sous peine d'être déserté par les responsables de valeur, le secteur public doit rester compétitif, si peu que ce soit (voir le salaire du moindre des «managers», comme il est convenu de les appeler) avec le «privé».

Claude, représentant de «Nidwald démocratique», et de Bruno Santschi, d'un «Groupe d'électeurs de Sachseln».

* * *

Notre ami J. Cornuz, dans le dernier DP (644), s'est permis, au fil de son carnet, une petite plaisanterie. Il a accroché à un texte sur la Turquie une citation de Michel Dentan sur la désertification des montagnes (*Devant les cimes blanches*). Sauf erreur, ce Michel-là doit être un romancier populiste d'il y a quelques décennies. Michel Dentan, celui que nos lecteurs connaissent certainement mieux, n'a pas apprécié ce jeu sur l'homonymie, nom et prénom; et il aimerait que, rédactionnellement, on précise que lui, l'auteur d'études sur Kafka, Ramuz, et d'autres encore, n'a rien à voir, ni quant au style, ni quant aux préoccupations, avec l'auteur de *Devant les cimes blanches*. Voilà qui est fait. On n'est jamais trop précis.